

**PUBLIC NOTICE
PUBLIC CONSULTATION MEETING**

The Borough of Saint-Laurent of the Ville de Montréal will hold a public consultation meeting in regard to the objects and consequences of the adoption of first draft by-law number **RCA08-08-0001-118** modifying by-law number RCA08-08-0001 on zoning, and first draft resolution approving a particular project (PPCMOI) on lot 2 409 431 located at 200-250, boulevard Marcel-Laurin and the first draft resolution approving a particular project at 2525 and 2585, chemin de la Côte-de-Liesse according to by-law number RCA10-08-5. These first draft regulation and resolutions of the PPCMOI were adopted on June 4, 2019. This consultation meeting will be held on **June 10, 2019**, at 7 p.m., at the Council Room located at 777, boulevard Marcel-Laurin in Saint-Laurent.

The object of first draft by-law **RCA08-08-0001-118** is to:

- Modify the permitted uses for a fuel station with or without car wash and washing (for motor vehicle and truck);

This amendment is subject to referendum approval and affects the entire territory of the borough.

- Modify the grid of uses and standards to allow the services to the car in zone C10-006.

This provision is likely to need public approval by referendum and affects the zone C10-006 approximately delimited to the east by the Montée-de-Liesse, to the west by the lateral line of 8300, Trans-Canada Highway, to the north by the Trans-Canada Highway and to the south by the chemin Saint-François. A request may come from this area and adjacent areas.

The first draft resolution for the particular project (PPCMOI) authorizing the construction of a project including dwellings and commercial buildings, according to the principles of a POD and TOD area on lot 2 409 431 in the cadastre of Quebec located at **200-250 Boulevard Marcel-Laurin** is intended to:

- Derogate to by-law RCA08-08-0002 on subdivision, including the provisions governing the size of land and by-law number RCA08-08-0001 on zoning, including the standards governing exterior cladding materials, the percentage of green space, parking, installation of buildings and their height, width of a façade and accessory uses.

These provisions are likely to need public approval by referendum and affect the zone H15-127 approximately delimited to the east, by CN's rail right-of-way; to the west by the east lateral line of the property located at 300, boulevard Marcel-Laurin; to the north, by boulevard Marcel-Laurin and to the south, by the rear lateral line of the properties located at 221, 227, 231, 237, 241, 287, 291 and 297 of rue Tait and the property located at 1888 and 1900, rue Bourdon. An application may come from zone H15-127 and all areas contiguous to it.

The first draft resolution for the particular project (PPCMOI) authorizing the installation of a temporary accessory building for the industrial building located at **2525 and 2585, chemin de la Côte-de-Liesse** is intended to:

- Derogate, on a temporary basis, to by-law RCA08-08-0001 on zoning relating to the installation of an accessory building, in particular with regard to external cladding materials, to the percentage of green space, to the installation of the accessory building, to the ground penetration rate, to the ground load factor, to the number of parking spaces, to the location of office space and to outdoor storage.

These provisions are likely to need public approval by referendum and affect the zone B18-027 approximately delimited to the east by the chemin de la Côte-de-Liesse, to the west by the west lateral line of the property located at 128, rue Deslauriers and the prolongation of this line of property to rue Gince, to the north by rue Gagnon and to the south by the REM railway right-of-way.

During this public meeting, the Mayor of the Borough (or another Council Member designated) will explain these draft by-law and resolutions and the consequences of these adoptions and will listen to any person who intend to express themselves on these subjects.

These first draft by-law and resolutions are available for consultation at the Office of the citizen, regular office hours.

Montréal, June 5, 2019

Daniel Simon
Secretary of the Borough Council

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une **assemblée publique de consultation** quant aux objets et aux conséquences de l'adoption du premier projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-118** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, **du premier projet de résolution** approuvant une modification à un projet particulier (PPCMOI) sur le lot 2 409 431 situé **au 200-250 boulevard Marcel-Laurin** et du premier projet de résolution du projet particulier (PPCMOI) aux **2525 et 2585, chemin de la Côte-de-Liesse** en vertu du règlement RCA10-08-5. Les premiers projets de règlement et de résolutions des PPCMOI ont été adoptés lors de la séance du conseil d'arrondissement du 4 juin 2019. Cette assemblée aura lieu le 10 juin 2019, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boul. Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le premier projet de règlement **RCA08-08-0001-118** a pour objet de:

- Modifier les usages autorisés pour un poste de carburant avec ou sans lave-auto et lavage (pour véhicule automobile et camion);

Cette modification est susceptible d'approbation référendaire et affecte l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

- Modifier la grille des usages et nomes afin de permettre les services à l'auto dans la zone C10-006.

Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire et affecte la zone C10-006 délimitée à l'est par la Montée-de-Liesse, à l'ouest par la ligne latérale ouest du 8300, route Transcanadienne, au nord par la route Transcanadienne et au sud par le chemin Saint-François. Une demande peut provenir de cette zone et des zones adjacentes

Le premier projet de résolution modifiant le **projet particulier (PPCMOI)** visant à autoriser la construction d'un projet comprenant des habitations et des commerces de proximité, selon les principes d'une aire POD et TOD, sur le lot 2 409 431 au cadastre du Québec situé **au 200-250 boulevard Marcel-Laurin** a pour objet de:

- Déroger au règlement numéro RCA08-08-0002 sur le lotissement, notamment aux dispositions régissant la dimension d'un terrain ainsi qu'au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, notamment aux normes régissant les matériaux de revêtement extérieur, le pourcentage d'espace vert, le stationnement, l'implantation des bâtiments et leur hauteur, la largeur d'une façade et les usages accessoires.

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent la zone H15-127 délimitée approximativement à l'est, par l'emprise ferroviaire du CN; à l'ouest, par la ligne latérale est de la propriété sise au 300, boulevard Marcel-Laurin; au nord, par le boulevard Marcel-Laurin et au sud, par les lignes arrière des propriétés sises aux 221, 227, 231, 237, 241, 287, 291 et 297 de la rue Tait et de la propriété sise aux 1888 et 1900 rue Bourdon. Une demande peut provenir de la zone H15-127 et de toutes les zones contiguës à celle-ci.

Le premier projet de résolution du **projet particulier (PPCMOI)** visant à autoriser l'installation d'un bâtiment accessoire temporaire pour le bâtiment industriel situé aux 2525 et 2585, chemin de la Côte-de-Liesse a pour objet:

- Déroger, de façon temporaire, aux dispositions du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage relatives à l'installation d'un bâtiment accessoire, notamment quant aux matériaux de revêtement extérieur, au pourcentage d'espace vert, à l'implantation du bâtiment accessoire, au taux d'implantation au sol, au coefficient d'occupation du sol, au nombre de cases de stationnement, à la localisation des espaces à bureaux et à l'entreposage extérieur.

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent la zone B18-027 délimitée approximativement à l'est par le chemin de la Côte-de-Liesse, à l'ouest par la ligne latérale ouest de la propriété située au 128, rue Deslauriers et le prolongement de cette ligne de propriété jusqu'à la rue Gince, au nord par la rue Gagnon et au sud par l'emprise ferroviaire du REM.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet.

Ces premiers projets de règlement et de résolutions ainsi que les extraits des plans illustrant les zones concernées sont disponibles pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Montréal, le 5 juin 2019

Daniel Simon
Secrétaire du Conseil d'arrondissement